PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE
SAINT-ISIDORE

Aux contribuables de la susdite municipalité

AVIS PUBLIC - CONSULTATION ÉCRITE
FOIRE AUX QUESTOINS

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ

par le soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier de la susdite municipalité

QUE:

Lors de la séance ordinaire du 2 août 2021, le conseil municipal a adopté le projet de règlement suivant :

Règlement no 354-2021 afin d'autoriser les projets d'ensemble dans les zones RB, M, I-2, I-3, I-4 et I-5 et modifiant le règlement de zonage no 160-2007 (175-2007, 181-2008, 182-2008, 202-2009, 209-2010, 212-2010, 217-2010, 221-2011, 223-2011, 230-2012, 231-2012, 233-2012, 234-2012, 245-2013, 252-2013, 256-2014, 259-2014, 261-2014, 262-2014, 263-2014, 264-2014, 270-2015, 272-2015, 275-2015, 280-2016, 281-2016, 287-2016, 290-2016, 291-2016, 297-2017, 298-2017, 300-2017, 302-2017, 303-2017, 309-2018, 311-2018, 313-2018, 315-2018, 316-2018, 325-2019, 326-2019, 328-2019, 332-2019, 336-2020, 337-2020, 339-2020, 341-2020, 343-2020, 346-2020 et 349-2021)

Foire aux questions

- **QU'EST-CE-QUE C'EST ?** Les changements proposés visent à autoriser des projets d'ensemble dans les zones RB (zones résidentielles moyenne densité), M (zones mixtes : résidentielles et commerciales) et I-2, I-3, I-4, I-5 (zones industrielles).

- **POURQUOI CES CHANGEMENTS ?** Plusieurs bâtiments principaux pourront être implantés sur un même emplacement avec un usage commun d'une aire de stationnement, de bâtiments accessoires, de services ou d'équipements.

- **EST-CE QUE JE PEUX CONSULTER CE PROJET DE RÈGLEMENT ?** Oui, le projet de règlement 354-2021 et la grille des usages et des normes sont disponibles sur le site web de la municipalité www.saint-isidore.net.

- **COMMENT PUIS-JE FAIRE VALOIR MON OPINION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ ?** Une consultation écrite se déroule jusqu'au 3 septembre 2021. Au cours de cette consultation, les personnes et organismes qui désirent s'exprimer peuvent le faire en envoyant leurs commentaires :
  - Soit par courrier électronique, à l'adresse info@saint-isidore.net ;
  - Soit par la poste, au 128, route Coulombe, Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0.

DONNÉ À Saint-Isidore, ce dix-septième (17e) jour du mois d'août deux mille vingt et un (2021).

Marc-Antoine Tremblay,
Directeur général et secrétaire-trésorier

CERTIFICAT DE PUBLICATION (Article 420)

Je, soussigné, Marc-Antoine Tremblay, directeur général et secrétaire-trésorier, résidant à Lévis, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié le présent avis en affichant une copie entre 12h00 et 24 heures, le dix-septième (17e) jour du mois d'août 2021, aux endroits déterminés par le conseil.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 17 août deux mille vingt (2021).

Marc-Antoine Tremblay
Directeur général
et secrétaire-trésorier